

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes – 97354 Rémire-Montjoly Société anonyme au capital de 219 366 799,20 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018



RSM Paris

26, rue Cambacérès 75 008 Paris France

Tél.: +33 (0) 147 63 67 00 Fax: +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

AUPLATA

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes - 97354 Rémire-Montjoly Société anonyme au capital de 219 366 799,20 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Auplata relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des Immobilisations financières

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 30.509 milliers d'euros, sont évalués et dépréciés, le cas échéant, selon des modalités rappelées dans le paragraphe « Immobilisations financières » des « Régles et Méthodes comptables » de l'annexe. Le tableau « Variation des dépréciations « de la « Note sur les Titres de Participation & Autres titres immobilisés » de l'annexe expose les différentes composantes et leurs évolutions respectives.

Provisions pour risques et charges

La note « Etat des provisions » expose les provisions pour risques et charges.

Financement

La note « Faits caractéristiques » de l'annexe exposent les modalités de financement de l'exercice en particulier celles relatives au financement obligataire par conversion d'ODIRNANE. Pour leur partie convertie en capitaux propres le détail figure au paragraphe « Composition du capital social ». Le montant des charges associées est présenté aux paragraphes « Résultat financier » et « Résultat exceptionnel ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons en particulier sur ces trois éléments vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation, pour les deux premiers éléments, des éventuelles provisions et, pour le dernier, des charges financières. Nous avons examiné les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et revu les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441–4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres Informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823–10–1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 mai 2019

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Stéphane MARIE

Associé

Bilan actif

	Brut	Amort/dépr	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
	51	é	Ad 01112/2010	Ad Office 2011
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	847 685	335 205	512 480	634 373
Concessions, brevets et droits similaires	826 983	790 801	36 182	117 561
Fonds commercial	3 688 761	3 688 761		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				414
Constructions				2 092 889
Installations tech., matériels et outillages				138 673
industriels				
Autres immobilisations corporelles				494 608
Immobilisations en cours	V			9 426 233
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	43 002 569	32 617 356	10 385 213	1 347 495
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	19 897 399		19 897 399	4 000 000
Prêts			007.075	004.000
Autres immobilisations financières	227 375	07.400.400	227 375	234 230
Total de l'actif immobilisé (1)	68 490 772	37 432 123	31 058 649	18 486 476
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	97 974		97 974	63 497
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 437		14 437	34 437
Créances				
Clients et comptes rattachés	11 485 070	493 895	10 991 175	445 032
Autres	25 041 592	24 076 352	965 241	230 721
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	1 035 814		1 035 814	2 293 799
Charges constatées d'avance	25 038		25 038	417 665
Total de l'actif circulant (II)	37 699 926	24 570 247	13 129 679	3 485 152
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)	60 123		60 123	6 147 369
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (l à V)	106 250 821	62 002 370	44 248 451	28 118 997

Bilan Passif

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
APITAUX PROPRES		
Conital popial individual I don't your 4 (54405755 52)	EA 105 756	14 444 10
Capital social individuel dont versé :54195755.52	54 195 756	14 444 10
Prime d'émission, de fusion, d'apport		91 75
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :	43 179	40.47
- Réserve légale	43 179	43 17
- Réserves statutaires ou contractuelles	20.040.074	40.057.00
- Réserves réglementées	30 840 271	10 957 23
- Autres réserves		
Report à nouveau	(50 500 000)	/4.4.700.70
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(59 702 289)	(14 768 72
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		40.000
Total des capitaux propres (I)	25 376 917	10 767 54
UTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
Total des autres fonds propres (I bis)		
ROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	882 352	1 209 24
Provisions pour charges	1 706 500	715 37
Total des provisions pour risques et charges (II)	2 588 852	1 924 6
MPRUNTS ET DETTES		
Constitute obligations are within		4 507 0
Emprunts obligataires convertibles	4 444 000	4 537 6
Autres Emprunts obligataires	4 411 996	4 411 9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 108	3 2
Emprunts et dettes financières diverses	652 282	202 9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 134 746	3 883 4
Dettes fiscales et sociales	461 195	669 93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 504 751	1 689 32
Autres dettes	110 604	28 33
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total des emprunts et dettes (III)	16 282 682	15 426 83
Ecarts de conversion passif (IV)		
Louis de convoloir paceir (17)		

Compte de résultat

		Au 31/12/2018		Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
roduits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	168 935		168 935	2 159 07
Production vendue de services	9 014 511		9 014 511	1 666 253
Chiffre d'affaires Net	9 183 447		9 183 447	3 825 32
Production stockée				(269 164
Production immobilisée				357 99
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortis, et provisions, t	ransferts de charges		803 426	7 489 11
Autres produits			825	146 36
	Total des produits	d'exploitation (l)	9 987 698	11 549 63
harges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris	droits de douane)			
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et aut	res approvisionnement	s	1 574 977	1 236 14
Variation de stocks (matières premiè		(34 477)	19 18	
Autres achats et charges externes *	, , ,		18 259 116	15 482 84
Impôts, taxes et versements assimile		36 897	272 43	
Salaires et traitements			804 926	1 090 12
Charges sociales		353 738	6 13	
Dotations aux amortissements sur in	mobilisations		288 216	979 05
Dotations aux provisions sur immobi			200 210	0.000
Dotations aux provisions sur actif circulant			44 899	359 62
Dotations aux provisions sur actifications Dotations aux provisions pour risques et charges			1 386 500	000 02
Autres charges			42 215	215 84
Autres charges	Total des charges	d'exploitation (II)	22 757 006	19 661 38
* Y compris :	300			
- Redevances de crédit-bail mobilier			154 903	240 41
Redevances de crédit-bail immobili	or.		154 905	240 41
- Redevances de credit-ball liffillobill		exploitation (I - II)	(12 769 308)	(8 111 74
Bénéfice attribué ou perte transférée		exploitation (1 - ii)	(12 103 300)	(0,111,14
Perte supportée ou bénéfice transfér	` '			
roduits financiers				
Produits financiers de participation			466 115	407 70
Produits des autres valeurs mobilière	es et créances actif imn	nobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés				(550
Reprises sur provisions et transferts	de charges			
Différences positives de change			56 093	53 39
Produits nets sur cessions de valeurs	s mobilières de placem	ent		
	Total des produ	its financiers (V)	522 208	460 54
harges financières				
Dotations financières aux amortisser	nents et provisions			
Intérêts et charges assimilées			3 154 146	505 04
Différences négatives de change			72 080	164 22
Charges nettes sur cessions de vale	urs mobilières placeme	nts		
		s financières (VI)	3 226 226	669 26
	Résultat	financier (V-VI)	(2 704 018)	(208 719

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	342 496	157 420
Sur opérations en capital	14 386 451	21 000
Reprises sur provisions et transferts de charges Correction d'erreur sur exercice antérieur	1 558 958 739 093	68 214
Total des produits exceptionnels (VII)	17 026 998	246 634
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	500 512	373 503
Sur opérations en capital	43 419 854	41 667
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 335 595	6 279 722
Total des charges exceptionnelles (VIII)	61 255 961	6 694 892
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	(44 228 963)	(6 448 258)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	27 536 905	12 256 821
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	87 239 194	27 025 543
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(59 702 289)	(14 768 722)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Règles et méthodes comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 44 248 451 euros au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de (59 702 289) euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les états financiers ont été établis en conformité avec

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,
- La loi n°83 353 du 30 avril 1983,
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983,
- Le règlement de l'ANC n°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à litre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions et Brevets :

- Concession Dieu Merci: 8 à 14 ans

- Logiciels: 3 ans

Constructions:

Bureaux : 3 à 7 ansCamp : 3 à 10ansUsine : 7 ans

- Magasin: 7 ans

Laboratoire: 7 à 10 ansAtelier mécanique: 7 ansBâtiment Gold Room: 10 ans

- Voies de terre et voies d'eau : 2 à 7 ans

- Diques: 1 à 5 ans

- Thiosulfate: 1 mois à 4 ans

Agencements des constructions :

- Agencement terrain – Fosses : 5 ans

- Réhabilitation / Revégétalisation : 1 à 11 ans

Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans

• Matériel de transport : 3 à 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 1 mois à 5 ans

Mobilier: 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières :

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés est constituée par leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque leur valeur d'utilité des titres de participation et autres titres immobilisés, qui représente ce qu'il serait acceptable de décaisser pour acquérir ces titres, est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est estimée en fonction de la valeur de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, mais aussi en fonction de leurs résultats et perspectives de rentabilité à court terme. Quand les titres sont cotés en bourse, la capitalisation boursière à la clôture est également prise en considération.

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'origine, déduction faite des dépréciations estimées nécessaires.

Stocks:

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit les indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice est non significatif.

Changements de méthodes :

Il n'y a eu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a eu aucun changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Corrections d'erreurs :

Au cours de l'exercice 2018, il a été constaté que des informations disponibles au cours de la clôture antérieure n'avaient pas été prises en comptes dans l'estimation de la production immobilisée activée au 31 décembre 2017.

Cette anomalie répond à la définition d'une erreur au sens de l'article Art 122-6 du règlement N° 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. En effet, ces corrections résultent d'erreurs, d'omissions matérielles ou d'interprétations erronées.

L'impact sur les comptes annuels de la période de cette correction d'erreur relative à l'exercice précédent est de 739 093 €.

Cet impact est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat, en dehors du résultat courant tel que défini à l'article 821-4 du règlement du règlement de l'ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

Faits caractéristiques

La société AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière aurifère. Elle conduit toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane française, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité auprès d'industriels indépendants.

AUPLATA est également présent en Côte d'Ivoire depuis 2015 à travers sa filiale à 50 % OMCI (OSEAD MINING COTE D'IVOIRE). Les deux projets miniers principaux étant, Mont Goma et Adzopé ainsi qu'un patrimoine minier au Cameroun (184 autorisations d'exploitation de 1 ha chacune, et un permis de recherche d'une superficie de 500 km²).

Au cours de l'exercice 2018, AUPLATA a ouvert son capital social au profit de Brexia Gold Plata Peru (BGPP) et a fait l'objet d'un changement de gouvernance dans la perspective d'un changement de contrôle au profit de Brexia International, actionnaire majoritaire de BGPP, approuvé sous conditions suspensives par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 novembre 2018 et réalisé en février 2019 au profit du fonds Tribeca Natural Resources, actionnaire unique de Brexia International. La nouvelle direction installée depuis le 19 novembre 2018 a redéfini la stratégie du groupe et son modèle économique en décidant de regrouper, consolider et déployer les actifs miniers constitués tant des titres en eux-mêmes que de l'outil industriel.

AUPLATA exploitera dès 2019 en propre l'extraction de l'or par lixiviation grâce à la finalisation de la construction et la mise en production de l'usine installée sur le site de Dieu Merci.

AUPLATA continue à étudier les partenariats avec des acteurs majeurs. Le Groupe a renforcé ses positions dans les métaux précieux (Argent) et autres métaux (Zinc et Plomb) par un investissement indirect significatif au sein de la société Compagnie Minière de Touissit par l'acquisition en 2018 de 26,5% des titres du fonds luxembourgeois OSEAD lequel détient indirectement 37,04% de la Compagnie Minière de Touissit. En 2019, AUPLATA a augmenté son investissement de 23,5 % qui représente à l'heure actuelle 50% du fonds luxembourgeois OSEAD géré par la société de gestion OSEAD Gestion.

Tout au long de l'exercice 2018 AUPLATA a eu recours tant à un financement dit convertible qu'à des augmentations de capital par apport en numéraire, la trésorerie ayant été utilisée pour la construction de l'usine de Dieu Merci et également pour financer les investissements au sein du fonds OSEAD énoncée ci-dessus.

> Apport partiel d'actifs à AUPLATA GUYANE PRODUCTION (AGP)

Aux termes du traité d'apport « Traité d'apport en nature des actifs Auplata » signé le 18 mai 2018, la société Auplata a fait apport en nature à sa filiale AGP détenue à 100 % tous ses actifs attachés à la production d'or figurant sous le poste « Immobilisations corporelles » de ses comptes annuels au 31 décembre 2017, ainsi que les immobilisations acquises depuis le 1^{er} janvier 2018 auprès de Société Minière Yaou Dorlin (SMYD).

Les actifs ainsi apportés, ont été évalués à 19.538.405 euros. Cet apport a généré une plus-value comptable de 4.440.707 euros.

L'apport a été rémunéré par l'attribution d'un total de 3.256.400 actions ordinaires nouvelles de AGP d'une valeur unitaire de 6 euros.

Au 31.12.2018, Auplata n'a donc plus d'immobilisation corporelle liée à la production d'or, celle-ci ayant été totalement apportée à AGP.

Cet apport s'est accompagné d'une convention de transferts de contrat signée entre AUPLATA et AGP décidant le transfert à AGP des contrats liés à l'exploitation portés par AUPLATA, et faute d'accord du fournisseur pour ce transfert, la refacturation des charges et immobilisations attachées à ces contrats à AGP. Par cette convention, AUPLATA a refacturé 8 243 K€ de charges et 4 900 K€ d'immobilisations à AGP (cf. respectivement note sur le chiffre d'affaires et note sur le résultat exceptionnel)

> Prise de participation OMM / OSEAD Fund

Dans le cadre de la décision stratégique d'AUPLATA de renforcer sa position dans les métaux précieux, le Groupe a investi en septembre 2017 au sein de la société Osead Mining Maroc (OMM), qui détient 37,04 % de la Compagnie Minière de Touissit (CMT), société cotée à la bourse de Casablanca, leader au Maroc dans la production de concentrés de plomberie argentifère de haute qualité.

Au 1er janvier 2018, AUPLATA était propriétaire de 25.812 actions d'OMM, pour un prix d'acquisition de 4 MEUR représentant 4,82% du capital d'OMM, à cette acquisition était associée, dès lors qu'AUPLATA détenait au moins 5% du capital d'OMM, une option d'achat pour l'acquisition progressive de 100% du capital d'OMM pour un prix total d'acquisition de 82,9 MEUR.

Depuis, AUPLATA a partagé son option d'achat avec ÉLÉMENT ASA à hauteur de 50 % du capital d'OMM et a substitué, son option d'achat portant sur 50 % des actions OMM par une option d'achat portant sur 50 % des parts de la structure holding luxembourgeoise d'OMM (le Fonds OSEAD), ramenant le prix total d'acquisition pour 50 % des parts du fonds OSEAD à 30 MEUR au lieu de 41,45 MEUR, suite à une réduction de prix d'une part et à la prise en compte de la dette du fonds d'autre part.

Au 31 décembre 2018, AUPLATA détenait 2.650 parts du Fonds OSEAD, soit 26.50 % du Fonds OSEAD, lequel détient indirectement 37,04 % du capital de CMT ; les opérations sur l'exercice étant :

- À l'investissement initial de 4 MEUR relatif à l'acquisition des 25.812 actions OMM représentant 4,82 % du capital d'OMM, s'est substituée l'acquisition en juin 2018 de 770 parts du Fonds OSEAD, représentant 7,7 % des parts du Fonds OSEAD pour un montant total de 4,62 MEUR (770 parts à 6.000 EUR/part). Le complément de prix de 620 KEUR a été versé en juillet 2018.
- AUPLATA a versé un montant de 6,3 MEUR au cours du premier semestre 2018, au titre du paiement du prix d'acquisition de 1.050 parts du Fonds OSEAD.
- Suite à la réalisation par AUPLATA des augmentations de capital souscrites par BGPP d'un montant de 0,5 M EUR et d'un montant de 4,5 M EUR intervenues respectivement les 11 et 19 juillet 2018, AUPLATA a complété son investissement par l'acquisition de 830 parts pour un montant de 4,98 MEUR, versé en juillet 2018.

Sur 2019, AUPLATA a poursuivi ses investissements dans le fonds OSEAD et ainsi marque sa stratégie de renforcer ses activités dans les métaux précieux (argent) et d'autres métaux (plomb, zinc) et bénéficie indirectement de la politique de distribution de dividendes de la Compagnie Minière de Touissit :

- Suite à la réalisation par AUPLATA de l'augmentation de capital souscrite par BGPP d'un montant de 10,5 M EUR intervenue le 25 février 2019, AUPLATA a acquis en date du 4 mars 2019, une participation complémentaire de 2.350 parts du Fonds OSEAD, en payant un montant de 8,01 M EUR.
- Au 4 mars 2019, AUPLATA détient 50 % du Fonds OSEAD et reste devoir au titre de l'acquisition de cette participation, une somme égale à 6,09 M EUR à payer au 30 septembre 2019.

Le tableau ci-après résume l'évolution des investissements dans le fonds OSEAD qui détient 37,04% de CMT :

Date	Investissement	Titres	% Détenu	Option	Reste à
		détenus		d'acquisition	acquérir/Reste à
					payer
Au 1 ^{er} janvier 2018	4 MEUR	OMM	4,82%	Oui sur 100% des parts d'OMM	78,9 MEUR sur un total de 82,9 MEUR
Au 30 juin 2018	10,3 MEUR	Osead Fund	18,20%	Oui sur 50% des parts d'Osead Fund	19,7 MEUR sur un total de 30 MEUR
Au 31 décembre 2018	15,9 MEUR	Osead Fund	26,50 %	Oui sur 50% des parts d'Osead Fund	14,1 MEUR sur un total de 30 MEUR
Au 4 mars 2019	23,91 MEUR	Osead Fund	50,00 %	Option intégralement levée	6,09 MEUR sur un total de 30 MEUR

> Participation dans ELEMENT ASA

ELEMENT ASA (OSE: ELE / ISIN NO 0003055808), est une société norvégienne d'investissement dans le secteur minier et cotée à la Bourse d'Oslo. Elle détient une participation dans un projet minier aux Philippines (Nickel) et dans une mine en exploitation au Canada (Magnétite).

En avril 2018, AUPLATA a acquis, pour un montant de 4,9 MEUR, 9 600 000 actions qui représentait 14% du capital d'ELEMENT ASA, ce qui faisait d'AUPLATA le principal actionnaire.

Au 31 décembre 2018, AUPLATA a réduit son exposition dans ELEMENT ASA à 7.500.000 titres compte tenu de la vente de 2.100.000 titres pour un prix de cession de 563 KEUR. Le montant de la moins-value réalisée suite à cette cession est de 426 160 €.

> Dépréciation de titres de participation

Le résultat de la période a été impacté par une perte de 17,1 M€ liée aux dépréciations de titres de participations compte tenu de leurs situations nettes négatives (cf. Note sur les Participations).

> Financement obligataire par émission réservée d'OCABSA

En janvier 2018, les 262 OCA acquises par AUPLATA, ont été revendues pour leur montant nominal à EHGO qui a procédé à leur conversion en janvier 2018 (cf. Note sur le capital social).

> Financement obligataire par conversion d'ODIRNANE

Le 30 octobre 2017, Auplata a conclu un contrat de financement par émission d'ODIRNANE avec BSA attachés avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO »). Ce financement qui a fait l'objet d'une modification et d'une résiliation en date du 4 septembre 2018 a été exécuté comme suit :

- Frais d'engagement ou « Commitment fees » : 4,2 MEUR payés en novembre 2017 en 16.800.000 actions émises suite à une augmentation de capital réservée au fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund et 2 MEUR de frais d'intermédiaire payés à hauteur de 250 K€. Les frais correspondants aux tranches émises sur 2018 ont été comptabilisés en charges d'exploitation pour 5 967 K€ (frais d'émission d'emprunts).
- Valeur nominale totale des ODIRNANE émises : correspondant à l'émission de 24 tranches d'ODIRNANE de 2 MEUR de valeur nominale chacune et une 25ème tranche d'ODIRNANE de 4 MEUR de valeur nominale : 52 MEUR ;
- Montant total perçu par AUPLATA: 32,8 MEUR net (i) de la décote de 6% entre le prix de souscription des ODIRNANE et leur valeur nominale pour un montant total de 2,6 MEUR pour les tranches d'ORDINANE 1 à 22, étant entendu que les tranches d'ODIRNANE 23, 24 et 25 ont été émises au pair et (ii) des indemnisations contractuelles ayant été utilisées par EHGO pour souscrire à des tranches d'ODIRNANE par voie de compensation, pour un montant total de 16,5 MEUR;
- Montant des indemnités contractuelles : 33,2 MEUR, comptabilisées en résultat exceptionnel, dont 22,2 MEUR au titre des indemnisations de conversions des tranches d'ODIRNANE 1 à 22,

- 4,0 MEUR au titre de l'indemnité de conversion des tranches d'ODIRNANE 23, 24 et 25 et 6,9 MEUR au titre de l'indemnité de résiliation ;
- Nombre d'actions composant le capital d'AUPLATA avant le tirage de la première tranche d'ODIRNANE : 99 600 723 actions ;
- Nombre d'actions AUPLATA créées par conversion des 25 tranches d'ODIRNANE : 392 857 107 actions ;
- Nombre d'actions émises au profit d'EHGO en compensation de la créance résiduelle au titre des indemnités de conversion des 25 tranches d'ODIRNANE et en compensation de l'indemnité de résiliation : 90 000 000 actions (tranches 1 à 22) le 11 septembre 2018 et 49 917 687 actions (tranches 23, 24 et 25) le 8 novembre 2018, soit un total de 139 917 687 actions ;
- ODIRNANE en circulation : Aucune
- BSA en circulation : 116 666 666 BSA émis au prix d'exercice de 0,30 EUR.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

• Levée de la condition suspensive à l'apport des titres de la société Brexia Gold Plata Peru par le Ministère des Mines.

À la lettre formelle de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Bruno Lemaire, en date du 8 février 2019, autorisant le changement de contrôle d'AUPLATA au profit de la société Brexia International, actionnaire majoritaire de Brexia Gold Plata Peru (BGPP),

À la décision de l'AMF n° 218C192 en date du 28 novembre 2018, ayant octroyé au bénéfice de la société Brexia International, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat sur les actions AUPLATA,

- Le Conseil d'administration d'AUPLATA faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale mixte en date du 19 novembre 2018, a constaté les 11 février 2019, 20 février 2019 et 25 février 2019 :
- la levée des deux conditions suspensives visées ci-dessus permettant la mise en œuvre du projet de rapprochement entre AUPLATA et BGPP) ;
- la réalisation, au 11 février 2019, de l'apport en nature de 100% des actions de Brexia Gold Plata Peru (BGPP) à AUPLATA et la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte d'un montant nominal de 154.655.172,40 EUR par émission, de 1.933.189.655 actions nouvelles AUPLATA d'une valeur nominale de 0,08 EUR chacune au profit des actionnaires de BGPP, auxquels se sont substitués, le fonds Tribeca Natural Resources et Monsieur Michel Juilland;
- la réalisation, au 11 février 2019, de l'émission des 696.619.723 BSAFINANCEMENT avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires de BGPP au prorata de leur participation dans le capital de BGPP;
- la réalisation, au 11 février 2019, de l'émission des 50.567.537 BSAANTI-DILUTION avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires de BGPP au prorata de leur participation dans le capital de BGPP

- la réalisation, au 25 février 2019, de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 10.515.871,68 EUR par émission, au pair, de 131 448 396 actions nouvelles AUPLATA d'une valeur nominale chacune de 0,08 EUR chacune, souscrites par Brexi Gold Plata Peru.

À l'issue de la réalisation de ces opérations, le nombre d'actions composant le capital social d'AUPLATA s'établit à 2.742.084.995 actions d'une valeur nominale de 0,08 EUR chacune, cotées sur le marché Euronext Growth à Paris.

Les fonds levés au titre de l'augmentation de capital en numéraire ont été affectés, à hauteur de 8,1 MEUR, à l'exercice d'une option d'achat, augmentant de 18,52% l'investissement d'AUPLATA dans le fonds OSEAD qui détient 37,04% de la Compagnie Minière de Touissit.

Faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte du 19 novembre 2018 aux termes de sa 18ème résolution, le Conseil d'administration, réuni le 5 mars 2019, a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions de la société par 10, à raison de 10 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune échangée contre 1 action d'une valeur nominale de 0,8 euro.

À l'issue de la procédure de regroupement des actions qui s'achèvera le 2 mai 2019, le nombre d'actions composant le capital social d'AUPLATA s'établira à 274.208.499 actions d'une valeur nominale de 0,8 EUR chacune au lieu de 2.742.084.995 actions d'une valeur nominale de 0,08 EUR chacune.

Notes sur le bilan et sur le compte de résultat

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en	Augmentations		
Immobilisations incorporelles	début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement	847 685			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 516 105		1 733	
TOTAL	5 363 789		1 733	
Immobilisations corporelles				
Terrains	28 733			
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 941 641			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	6 532 789		1 792 260	
Installations techniques, matériel et outillages ind.	6 279 293		2 002 061	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			16 780	
Mat. de transport	882 602		190 345	
Mat. de bureau et info., mobilier	153 897		19 387	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	9 426 233		12 518 253	
Avances et acomptes			639 122	
TOTAL	25 245 188		17 178 208	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence	:			
Autres participations	16 864 164		26 138 405	
Autres titres immobilisés	4 000 000		16 886 920	
Prêts et autres immobilisations financières	234 230		57 492	
TOTAL	21 098 394		43 082 817	
TOTAL GENERAL	51 707 372		60 262 758	

	Diminut	ions	Valeur brute des	Réévaluation	
Cadre B	Virement Cession		immo en fin d'exercice	Valeur d'origine	
Frais d'établissement et de développement			847 685		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 094	4 515 744		
TOTAL		2 094	5 363 429		
Terrains		28 733			
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	62 891	1 878 750			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const	(76 774)	8 401 823			
Installations techniques, matériel et outillages ind.	7 303	8 274 051			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		16 780			
Mat. de transport		1 072 947			
Mat. de bureau et info., mobilier		173 284			
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours		21 944 486			
Avances et acomptes		039 122			
TOTAL	(6 580)	42 429 976			
Participations évaluées par mise en équivalence	7.				
Autres participations			43 002 569		
Autres titres immobilisés		989 521	19 897 399		
Prêts et autres immobilisations financières		64 346	227 375		
TOTAL		1 053 867	63 127 344		
TOTAL GENERAL	(6 580)	43 485 937	68 490 772		

La variation des immobilisations corporelles (cession) s'explique par l'apport partiel d'actif à AGP réalisé par Auplata de toutes ses immobilisations liées à la production d'or (cf. faits marquants).

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche

-12	Montant brut	Durée
Géologie Dieu Merci	7 778	
Géologie Couriège	504 702	
Géologie Elysée	335 205	
Frais de recherche	847 785	

Les frais de recherche sont amortis à compter de l'exploitation des sites auxquels ils se rapportent et sur la durée du permis.

Au 31 décembre 2018, les frais de recherche relatifs à Elysée sont intégralement amortis, le contrat d'amodiation dont bénéficiait AUPLATA pour l'exploitation du site ayant pris fin au 31 décembre 2018. Les frais de recherche Courriège ne sont pas amortis, la société disposant au 31 décembre 2018 d'un permis d'exploration sur ce site.

Concessions, brevets et droits similaires.

Ils comprennent 826 K€ de concession Dieu Merci, intégralement amortis au 31 décembre 2018 et 26 K€ de logiciels.

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité. La société AUPLATA dispose sur le site de Dieu Merci des concessions ci-dessous :

CONCESSION DIEU MERCI

N° permis : 04/08 Superficie : 102,40 Km2 Echéance du droit minier : 31/12/2018

CONCESSION LA VICTOIRE

N° permis : 03/08 Superficie : 21,60 Km2 Echéance du droit minier : 31/12/2018

CONCESSION RENAISSANCE

N° permis : 02/08 Superficie : 12,50 Km2 Echéance du droit minier : 31/12/2018

Fonds commercial

Le fonds commercial résulte du mali technique constaté lors de la transformation universelle de patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. Suite à la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été intégralement déprécié au 31 décembre 2011.

Etat des amortissements

Cadre A			1 4	DUAL STREET
SITUATIONS ET MOUVEMEN	ITS DE L'EXERCIO	CE		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de	Augment	Diminut	Montant en
Immobilisations incorporelles	l'exercice	Augment	Diffilliat	d'exercice
Frais d'étab. et développement	213 312	121 893		335 205
Autres postes d'immo, incorp.	709 783	81 519	500	790 801
TOTAL	923 094	203 412	500	1 126 006
Immobilisations corporelles				
Terrains	28 318		28 318	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 586 645		1 586 645	
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr,	2 861 085		2 861 085	
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	6 140 621		6 140 621	
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport	439 271		439 271	
Mat. de bureau et informatique, mobilier	102 620		102 620	
Emballages récup. et divers				
TOTAL	11 158 560		11 158 560	
TOTAL GENERAL	12 081 654	203 412	11 159 060	1 126 006

Etat des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations incorporelles	3 688 761			3 688 761
Immobilisations corporelles	1 933 811		1 933 811	
Immobilisations titres mis en équivalence				
Immobilisations titres de participations	15 516 669	17 100 687		32 617 356
Immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	514 165	44 898	65 168	493 895
Autres provisions pour dépréciation	25 111 601		1 035 249	24 076 352
TOTAL	46 765 007	17 145 585	3 034 228	60 876 364
TOTAL GENERAL	48 689 621	19 048 901	4 273 306	63 465 216

Note sur les Titres de Participation & Autres titres immobilisés

La variation des titres de Participation est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes - En milliers d'euros	31/12/2017	Acquisition	Cession	Autre	31/12/2018
Titres de participation	16 864	26 138			43 003
SA AUPLATA GUYANNE PRODUCTION SASU SOCIETE MINIERE YAOU D SARL ARMINA RESSOURCES MINIERE SAS VERDAL REFORESTAGE OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	1 400 13 868 1 555 7 34	26 138	1		27 538 13 868 1 555 7 34
Autres titres immobilisés	4 000	16 887	(990)		19 897
OSEAD MAROC FONDS OSEAD ELEMENT ASA	4 000	11 900 4 987	(990)	(4 000) 4 000	15 900 3 997

Les variations sont expliquées dans les faits marquants (cf. Faits Marquants).

Variation des dépréciations :

Dépréciations - En milliers d'euros	31/12/2017	Dotation	Reprise	Autre	31/12/2018
Dépréciations / Titres de participation	<u>(15 517)</u>	(13 554)			(29 071)
SA AUPLATA GUYANNE PRODUCTION SASU SOCIETE MINIERE YAOU D SARL ARMINA RESSOURCES MINIERE	(1 400) (13 868) (249)	(13 547)			(14 967) (13 868) (249)
SAS VERDAL REFORESTAGE	(240)	(7)			(7)
<u>Dépréciations / Autres titres</u> <u>Immobilisés</u>		(3 547)			(3 547)
ELEMENT ASA		(3 547)			(3 547)

Les titres de participations sont dépréciés afin de prendre en compte les situations nettes négatives des filiales concernées.

Les autres titres immobilisés (ELEMENT SA) sont dépréciés sur la base de l'évolution du cours de bourse de cette société.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital (2) Capitaux propres autres que le capital (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
- (4) Valeur comptable brute des titres détenus (5) Valeur comptable nette des titres détenus
- (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
- (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (9) Résultat du dernier exercice clos
- (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Filiales détenues à + de 50%										
SA AUPLATA GUYANNE PRODUCTION	5 756	16 843	100	27 538	12 592			8 628	- 10 008	
SASU SOCIETE MINIERE YAOU D SARL ARMINA RESSOURCES MINIERE	20 360 2 400	-38 310 -2 805	100 100	13 868 1 555	0 1 307			520 0	-41 -189 -20	
SAS VERDAL REFORESTAGE	10	-352	66	7	0					
Participations (détenues entre 10 et 50%)						-				
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE FONDS OSEAD*	68 2 819	-1 778 2153	50 26.5	34 15 900	34 15 900			375	-602 4 372	

^{*} comptes arrêtés au 31 décembre 2017,

Stocks

	Montant
Consommables combustibles	60 893
Gasoil détaxé	37 081
Total	97 974

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé. L'or est valorisé sur la base des co0ts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				
Risques et charges				
Provisions pour litiges	1 209 244	196 816	523 708	882 352
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions & obligations			_	
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	715 370	1 706 500	715 370	1 706 500
TOTAL	1 924 614	1 903 316	1 239 078	2 588 852

• Provisions pour litiges :

La principale variation de la période en cours correspond à la reprise de la provision relative aux indemnités de départ restant à verser à Monsieur Jean-François Fourt.

Licenciement collectif:

À la suite de la fermeture du site de Yaou, le Groupe AUPLATA a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique. Aux termes d'un jugement rendu le 21 septembre 2016 par le conseil des prud'hommes de Cayenne, la société Auplata a été condamnée à réintégrer ces salariés et à leur payer un montant total de 235 K€ au titre d'indemnités de licenciement. Cette provision fait l'objet d'une actualisation à chaque arrêté et s'élève à 432 K€ au 31 décembre 2018. Le jugement d'Appel rendu en 2019 a été défavorable à la Société.

Litige fournisseur SBTPME:

La société de bâtiment et de travaux publics en milieu extrême (SBTPME) avait assigné Auplata en juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

Auplata a été condamnée en date du 27 octobre 2016 en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450 000 € à titre de dommages-intérêts, avec exécution provisoire.

Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

Auplata a fait appel du jugement du 27 octobre 2016.

• Autres provisions pour risques et charges :

Elles correspondent à la provision pour remise en état. Elle couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit au 31 décembre 2036, et du site d'Elysée (Paul Isnard) sur la durée du contrat d'amodiation conclu avec la société SOTRAPMAG se terminant au 31 décembre 2018.

Le calcul de cette provision se base sur les engagements prévus dans le rapport ICPE.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverture, d'installations devant être démantelées ...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.
 Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :
- Re-profilage, re-talutage et re-végétalisation des fosses d'extraction;
- Traitement des eaux de ruissellement, diques,
- Démontage des installations,
- Elimination des déchets.

L'augmentation des provisions pour remise en état est principalement due à la réanalyse des provisions pour réhabilitation et démantèlement

Etat des créances

		Liquidité	de l'actif
Créances (a)	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	227 375	8 100	219 275
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	514 165	514 165	
Autres créances clients	10 970 906	10 970 906	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 434	3 434	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	36 535	36 535	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	24 076 352	24 076 352	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	925 271	925 271	
Charges constatées d'avance	25 038	25 038	
TOTAL	36 779 076	36 559 800	219 275
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
1) Montant des remboursements obtenus en cours l'exercice			
2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

		Degré d'exigibilité du passif					
Dettes (b)	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéa A plus d'1 an	ances A plus de 5 ans			
Emprunts obligataires convertibles (1)							
Autres emprunts obligataires (2)	4 411 996	4 411 996					
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit							
- à 1 an max. à l'origine	131	131					
- à plus d'1 an à l'origine	6 977	6 977					
Emprunts et dettes financières diverses	132 376		132 376				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 134 746	6 134 746					
Personnel et comptes rattachés	100 443	100 443					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 779	88 779					
Impôts sur les bénéfices							
Taxe sur la valeur ajoutée							
Obligations cautionnées							
Autres impôts, taxes et assimilés	271 973	271 973					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (3)	4 504 751	3 154 751	600 000	750 000			
Groupe et associés	519 906	519 906					
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	110 604	110 604					
Dettes représentatives de titres empruntés							
Produits constatés d'avance							
TOTAL	16 282 682	14 800 306	732 376	750 000			

- (1) En 2018, le groupe a contracté un emprunt convertible auprès de EHGO, ce dernier a été intégralement converti en capital à hauteur de 52,8 M d'EUR (cf. Faits caractéristiques).
- (2) Ce poste correspond principalement à l'emprunt obligataire 2014 dont l'échéance est fixée au 26.06.2019.
- (3) Ce poste inclut 1,5 M d'EUR de dette BRGM. En date du 15 avril 2016, Auplata et le BRGM ont signé un avenant au Protocole transactionnel en date du 23 juillet 2014 aux termes duquel Auplata doit payer au BRGM un montant de 1 500 000 €, assorti d'un taux d'intérêt de 4,5% par an, amortissable sur 10 ans avec un différé d'amortissement de 3 ans.

Charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	175 496	175 496
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 977	45
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 144 548	41 598
Dettes fiscales et sociales	356 288	431 815
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 870	189 320
Autres dettes	77 898	6 208
TOTAL	1 821 077	844 482

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
16883100 INTERET COURUS/EO 2014	175 495.58	175 495.56
51810000 Intérêts courus à payer	6 977.47	44.63
40810000 Fournisseurs Factures non parvenues	919 991.92	
40812000 REDEVANCE GUYANOR (EURO RESSOURCES)	2 579.18	7 014.70
40813000 REDEVANCE GOLDENSTAR	221 976.41	34 583.40
42820000 Dettes provisionnées pour congés à payer	39 124.43	20 581.25
43820000 Charges sociales sur congés à payer	16 041.00	8 973.72
43861000 TAXE APPRENTIS.	10 105.02	4 823.06
43862000 DIF FORMATION	7 683,57	7 038,99
43863000 AGEFOS-CIF	176.24	176.24
43865000 EFFORT CONST	7 585.16	7 585.16
43865100 TAXE TRAVAILLEUR HANDICAPE	3 600.00	3 600.00
44860000 Etat Charges à payer	271 972.79	379 036.89
40840000 Fournisseurs d'immobilisations Factures non parvenues	59 870.40	189 320.00
41980000 Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	6 208,09	6 208,09
46860000 Divers Charges à payer	71 689,45	
TOTAL	1 821 077	844 482

Produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés (1)	10 486 871	222 11
Autres créances		22 22
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 135	
TOTAL	10 490 006	244 33

Détail des produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
41810000 Clients Factures à établir	59 130.00	222 118.09
41840000 FAE sur convention de transfert de contrat	10 427 740.61	
43870000 Produits à recevoir	0.28	22 221.28
51880000 Intérêts courus à recevoir	3 135.27	
TOTAL	10 490 006	244 339

La Facture à établir sur convention de transfert de contrat correspond au solde restant à facturer au titre de la convention de transfert de contrat (cf. faits caractéristiques).

Charges à répartir

Cadre C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment	Dotations exercice aux amort	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler (1) Primes de remboursement des obligations	6 147 369	(5 967 000)	120 246	60 123

(1) Les frais d'émissions d'emprunt à étaler au 31/12/2017 étaient liés à hauteur de 5.967.000 euros à l'emprunt obligataire convertible EHGO. La conversion de la totalité de ces obligations convertibles en 2018, explique la reprise en charge de ces frais.

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017	
Charges d'exploitation	25 038	417 665	
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
TOTAL	25 038	417 665	

Composition du capital social

Évolution du capital

Les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à

- 52.810 KEUR par conversion d'OCA et d'ODIRNANE, ayant conduit à l'émission de 348.642.821 actions d'une valeur nominale de 0.14 euro et de 50.000.000 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro,
- 5.000 KEUR par apports en numéraire, dont des augmentations de capital réservées à Brexia Gold Plata Peru (BGPP) d'un montant global de 5.000 KEUR libérées en espèces, ayant conduit à l'émission de 35.714.285 actions d'une valeur nominale de 0,14 euro
- 16.593 KEUR d'augmentations de capital réservées à European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO ») libérées par compensation de créances, ayant conduit à l'émission de 90.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,14 euro et de 49.917.687 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.

AUPLATA a procédé une réduction de capital motivée par les pertes suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2018 aux termes de la 3ème résolution. Dans ce cadre le Conseil d'administration du 1er octobre 2018, a décidé de réduire le capital social d'un montant de 34 651 755,42 EUR pour le ramener de 80 854 095,98 EUR à 46 202 340,56 EUR, (i) par imputation des pertes constatées dans les comptes sociaux de l'exercice clos le 31décembre 2017 dûment approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2018 et (ii) par imputation des pertes de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2018, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de quatorze centimes (0,14) d'euro à huit centimes (0,08) d'euro.

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société AUPLATA s'élève à 54.195.755,52 euros constitué de 677.446.944 actions de 0,08 EUR de nominal chacune, totalement libérées.

			Valorisation en
Date	Libellé	Nbr. Titres	KEUR
01/01/18		103.172.151	14.444
	Augmentation de capital suite aux conversions		
Premier semestre	d'ODIRNANE	224,999,976	31,500
	Augmentation de capital suite à la conversion des		
Premier semestre	262 OCA Bracknor	9.357.142	1.310
09-07-18	Augmentation de capital réservée à BGPP	3_571,428	500
19-07-18	Augmentation de capital réservée à BGPP	32,142,857	4,500
	Augmentation de capital suite aux conversions		
Second semestre	d'ODIRNANE	164.285.703	20.000
	Augmentation de capital réservée à EHGO		
11-09-18	(créance)	90,000,000	12.600
	Augmentation de capital réservée à EHGO		
08-11-18	(créance)	49 917 687	3,993
01-10-18	Réduction de capital motivée par les pertes		-34.652
31/12/18		677.446.944	54.195

Les augmentations de capitale EHGO se composent également de la conversion de créances pour un montant de 16.593 KEUR

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Soldes au 31/12/2018
Capital	14 444 101		74 403 409	-34 651 755	54 195 756
Primes d'émission	91 751		-91 751		
Réserve légale	43 179				43 179
Réserves générales	1		-1		
Réserves réglementées	10 957 238	-10 956 080		30 839 113	30 840 271
Report à nouveau		-3 812 642		3 812 642	
Résultat de l'exercice	-14 768 722	14 768 722	- 59 702 289		- 59 702 289
Autres répartition					
Total capitaux propres	10 767 548		14 609 369		25 376 917

Bons de souscriptions d'actions (BSA)

BSA-2015

En date du 30 juin 2015, la société AUPLATA a émis 2.486.020 bons de souscription d'actions (« BSA-2015 ») dont 1.638.345 ont été souscrits, par le Président Directeur Général Jean-François Fourt, à hauteur de 960 620 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué Nagib Beydoun à hauteur de 301.205 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué et administrateur Didier Tamagno, à hauteur de 188 260 BSA-2015 et par Arié Flack consultant du Groupe AUPLATA à hauteur de 188 260 BSA-2015.

L'exercice d'un BSA-2015 donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,42 euro, l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs.

Au 31 décembre 2018, il ne reste aucun BSA-2015 en vigueur à la suite de la cessation d'activité exercée au bénéfice d'AUPLATA par Didier Tamagno et Arié Flack (CFL Partners) et de la non exerceabilité des BSA-2015 à la date de cette cessation d'activité.

BSA Bracknor

Le contrat de financement par OCABSA conclu avec Bracknor le 13 avril 2017 a été résilié le 29 septembre 2017 avec effet à l'issue de la conversion de la 6ème tranche d'OCABSA émise le 31 août 2017.

Au 1^{er} janvier 2018, 262 obligations convertibles (OCA) émises au titre du financement Bracknor étaient encore en circulation.

La résiliation du contrat Bracknor s'est traduite par (i) le rachat par AUPLATA en janvier 2018 des 262 OCA au prix de 1,456 MEUR déterminé par l'addition de la valeur nominale des obligations et d'une indemnité de résiliation et par (ii) le rachat par AUPLATA en octobre 2017 de la moitié des BSA1 et des BSA2 détenus par Bracknor avec une option d'achat pour les autres 50% jusqu'au 31 août 2018 à un prix de 700 KEUR.

Les 262 OCA rachetées par AUPLATA ont ensuite été cédées à EHGO pour leur montant nominal soit 1,31 MEUR et les 2.896.761 BSA1 et 506.500 BSA2 rachetés par AUPLATA ont été annulés.

En ce qui concerne les autres 2.896.761 BSA1 et 506.500 BSA2 détenus par Bracknor, AUPLATA n'a pas levé au 31 août 2018 son option d'achat et a dû payer à Bracknor une indemnité de 70 KEUR.

Au 31 décembre 2018, Bracknor reste titulaire de 2.896.761 BSA et de 506.500 BSA2, dont les conditions d'exercice sont décrites au point 4.9.3.

BSA EHGO

Le financement EHGO a donné lieu à l'émission de 58 333 333 BSA 1 au prix d'exercice de 0,30 EUR et 58 333 333 BSA 2 au prix d'exercice de 0,30 EUR au profit d'EHGO.

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

	Terrains	Constructions	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine :			1 440 679		1 440 679
Amortissements :					
Cumuls des exercices antérieurs			1 325 828		1 325 828
Dotations de l'exercice			170 654		170 654
TOTAL			1 496 482		1 496 482
Redevances payées :					
Cumuls des exercices antérieurs			766 253		766 253
Montants de l'exercice			155 326		155 326
TOTAL			921 579		921 579
Redevances restant dues					
			91 907		91 907
A 1 an au plus					44.040
Entre 1 et 5 ans			11 018		11 018
A plus de 5 ans					
TOTAL			102 925		102 925
Valeur résiduelle :					
A 1 an au plus					
Entre 1 et 5 ans					
A plus de 5 ans					
TOTAL					
Montant pris en charge dans l'exercice :			171 982		171 982

Chiffre d'affaires

		Au 31/12/2018		Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation			"	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	168 935		168 935	2 159 072
Production vendue de services	9 014 511		9 014 511	1 666 253
Chiffre d'affaires Net	9 183 447		9 183 447	3 825 325

Les ventes d'or et d'argent de l'exercice s'élèvent à 169 K€, contre 2 159 K€ en 2017. Il a été vendu au cours de l'exercice 5 kg d'or.

Les prestations de services et les produits des activités annexes correspondent essentiellement aux produits de sous-traitance liés aux travaux de construction de l'usine facturés à AGP en 2018 dans le cadre de la convention de transferts de contrats (cf. Faits caractéristiques).

Résultat financier

RESULTAT FINANCIER	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Produits financiers		
Produits financiers de participation	466 115	407 700
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		(550
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	56 093	53 399
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	522 208	460 54
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 154 146	505 04
Différences négatives de change	72 080	164 22
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements		
Total des charges financières (VI)	3 226 226	669 26
Résultat financier (V - VI)	(2 704 018)	(208 719

Les produits financiers de participation comprennent les produits d'intérêts sur comptes courants envers les filiales suivantes :

- ARMINA: 15K€ - AGP: 77K€ - SMYD: 322K€ - VERDAL: 6K€ - OMCI: 46 K€

Les avances en compte courant sont rémunérées à un taux basé sur le taux EURIBOR 1 mois +2%.

Les intérêts et charges assimilées comprennent les primes de conversion liées à l'emprunt obligataire EHGO pour 2 570 K€ et les intérêts sur emprunt obligataire 2014 pour 339 K€.

Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTINNEL	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 081 590	157 420
Sur opérations en capital	14 386 451	21 000
Reprises sur provisions et transferts de charges Correction d'erreur sur exercice antérieur	1 558 958 739 093	68 214
Total des produits exceptionnels (VII)	17 026 998	246 634
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	500 512	373 503
Sur opérations en capital	43 419 854	41 667
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 335 595	6 279 722
Total des charges exceptionnelles (VIII)	61 255 961	6 694 892
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	(44 228 963)	(6 448 258)

Le résultat exceptionnel a été impacté par les principales opérations suivantes :

- > Indemnité de conversion de l'emprunt obligataire : le montant des indemnités contractuelles (33,2 MEUR dont 16,5 MEUR au titre des indemnisations de conversions des tranches d'ODIRNANE 1 à 22, 4,0 MEUR au titre de l'indemnité de conversion des tranches d'ODIRNANE 23, 24 et 25 et 6,9 MEUR au titre de l'indemnité de résiliation) impacte le résultat exceptionnel pour 33 154 634 €
- Dépréciation de titres de participation AGP pour 13 546 688 € et ELEMENT ASA pour 3 547 399 €.
- Apport par Auplata des éléments d'actifs liés à son activité d'exploitation / production d'or au profil de sa filiale détenue à 100 % AGP : le montant de la plus-value d'apport est de + 4 440 707 €
- ➤ Convention de transfert de contrat (cf. faits caractéristiques) dont l'incidence est nulle sur le résultat exceptionnel car elle se traduit par la comptabilisation d'une charge exceptionnelle et d'un produit exceptionnel de même montant, à savoir 4 900 369, 22 €
- Substitution des titres OMM par les titres OSEAD (cf. faits caractéristiques) qui s'est traduit dans les comptes par une cession des titres OMM pour leur valeur nette comptable soit 4 000 000 €
- ➤ Reprise de dépréciation sur comptes courants de 1 035 249 €.

Effectif

Effectif moyen du personnel: 13,67 personnes

		Personnel
	Personnel	mis à
	salarié	disposition
Cadres	7	
Agents de maitrise et techniciens		
Employés	8	
Ouvrier		
Total	15	

Résultat et impôts sur les sociétés

La société AUPLATA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en tant que tête du groupe d'intégration fiscale formé par elle-même et par les filiales suivantes : AUPLATA GUYANE PRODUCTION, SMYD et ARMINA.

Il n'y a pas de charges d'impôt dans les comptes d'AUPLATA au 31 décembre 2018

	Résultat avant Impôt		impôt correspondant	Résultat après Impôt		
+ Résultat courant	×.	15 473 326		124	15 473 326	
+ Résultat exceptionnel	×	44 228 963		¥	44 228 963	
- Participations des salariés						
Resultat comptable		-59 702 289			-59 702 289	

Le résultat fiscal de l'exercice est une perte de 9 057K€ et conduit à un déficit fiscal cumulé à la clôture de l'exercice de 68 162K€.

Les parties liées

Les parties liées concernées sont SMYD, CMD, ARMINA et VERDAL

PRODUITS:

- Prestations de services pour 230 K€
- Refacturation de biens et services pour 76 K€

CHARGES:

- Prestations de services pour 72 K€

Autres parties liées :

En K€	OMCI	BREXIA/ BGPP	Autres parties liées	
Compte de résultat				
Achats et charges externes			(160)	
Produits &(Charges) financières	49			
Bilaπ				
Fournisseurs & créditeurs divers			115	
Avances en compte-courant	1677			
Dettes diverses		551		

Informations sur les dirigeants

• Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Monsieur Didier Tamagno, Président Directeur Général jusqu'au 19 novembre 2018, a perçu (i) une rémunération globale brute de 204,998 €, avantages en nature compris et (ii) incluant une indemnité de départ de 20,969 €.

Monsieur Frédéric Saada, Directeur Financier d'Auplata jusqu'au 31 décembre 2018 et Administrateur jusqu'au 23 juillet 2018, a perçu une rémunération globale brute de 107,584 €, (ne percevait pas d'avantages en nature) au titre de son contrat de travail.

Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général depuis le 19 novembre 2018, a perçu une rémunération globale brute de 27,541 € avantages en nature compris.

Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Rémy, administrateur indépendant, bien qu'ayant droit à 31,917 € à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur indépendant depuis le 23 juillet 2018, bien qu'ayant droit à 16,917 € à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Monsieur Miguel de Pombo, administrateur depuis le 19 novembre 2018, bien qu'ayant droit à 3,417€ à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018, bien qu'ayant droit à 3,417 € à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Note importante: l'enveloppe maximale des jetons de présence pour l'année 2018 a été fixée par l'AG du 16 juillet 2018 à 30.000 €. Dans la mesure où l'enveloppe maximale est inférieure aux sommes dues aux administrateurs, il sera nécessaire qu'une prochaine AGO approuve l'augmentation de cette enveloppe afin de couvrir le surplus.

Engagements hors bilan

> Engagements financiers donnés

· Redevances Yaou et Dorlin

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. et de Guyanor, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 0.5% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA) dont le montant s'élève à 2 579EUR pour l'année 2018, ainsi qu'une redevance complémentaire de 0.5% du CA à Euro Ressources pour un montant de 2 579EUR en 2018.

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2018 s'élève 5,158 EUR.

• Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd.de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en termes de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites. Ces 2 PER font l'objet de l'accord entre AUPLATA, ARMINA et NEWMONT La Source.

Le dossier de demande de transformation en concession du PER Bon Espoir est toujours en cours d'instruction auprès du Ministère. En 2018, Newmont a réalisé des travaux de recherche pour un montant de 66KEUR.

Le dossier de renouvellement du PER IRACOUBO Sud pour une durée de 5 ans, été déposé en février 2015 et porte sur un engagement de dépenses de 1.320 kEUR. Le permis a été renouvelé en novembre 2017. (Échéance mars 2020). Des travaux de géochimie (échantillonnage de surfaces) ont été entrepris par Newmont avec des dépenses principalement au quatrième trimestre 2018 de 206 KEUR.

• Engagement sur le PER Couriège

AUPLATA a déposé en juin 2015 une demande de renouvellement du PER Couriège (expirant initialement le 2 juillet 2015) pour une durée de 5 ans et un montant minimal d'engagement de dépenses de 84,5 KEUR. Des demandes complémentaires ont été faites le 2 décembre 2016. Au début de l'exercice 2018, la commission des mines a donné un avis favorable au dossier de renouvellement lequel est désormais en cours d'instruction au Ministère. Il n'y a pas eu de travaux de terrain en 2018 uniquement des études d'interprétations des données géologiques de 2016 et 2017.

> Engagements hors bilan

Suite à l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AUPLATA à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de St Élie, AUPLATA devait fournir des garanties financières à hauteur de 622 863 EUR pour la période allant de 2015 à 2019.

Suite à un appel d'offres, la société Schneider Securities a été retenue afin d'émettre une attestation de garantie financière en faveur du Préfet de la région de Guyane pour un montant de 622 863 EUR. Cette attestation a été émise en date du 17 octobre 2016.

La société Schneider Securities ayant demandé un dépôt de garantie de 95 000 EUR, AUPLATA constate un engagement hors bilan de la différence soit : 527 863 EUR.

Honoraires des commissaires aux comptes

Dans le cadre de sa mission, le Commissaire aux comptes consolidés, RSM, représentée par Monsieur Stéphane Marie a perçu des honoraires de 192 K€ et concernent uniquement sa mission légale de commissariat aux comptes.